

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCKH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

#### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - ZAC Bastide-Niel**

- Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine**
- Autorisation - Composition du jury - DESIGNATION**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2009/0453 du 10 juillet 2009, le conseil de Communauté a approuvé la création de la ZAC Bastide Niel. Ladite délibération a également validé les objectifs publics de l'opération, à savoir :

- favoriser l'émergence d'un quartier durable promouvant des formes urbaines et des espaces de Haute Qualité d'Usage et Environnementale,
- favoriser le développement d'un quartier mixte tant sur le plan social que sur celui des fonctions afin de traiter le site comme un quartier de centre-ville,
- renforcer l'accessibilité du site tout en l'apaisant à travers une organisation et une diversification générale des modes de déplacement et de gestion du stationnement,
- conserver l'organisation spatiale et les éléments patrimoniaux du site, vecteurs de son identité : les bâtiments ayant un intérêt patrimonial devront être conservés et protégés tels que la halle aux farines, les magasins généraux et l'Etat-Major,
- créer un parc urbain habité aux abords du projet permettant de conserver des percées visuelles sur et depuis la Garonne et de valoriser les espaces publics attenants aux opérations.

Sur la base de ces objectifs, il est proposé de lancer une consultation afin de conclure un accord-cadre mono - attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine, avec une équipe projet ayant une mission globale d'accompagnement de la collectivité comprenant :

- une mission de définition du projet urbain et son actualisation tout au long de la durée de l'accord-cadre,

- une mission d'architecte - conseil auprès de la Communauté urbaine avec l'établissement de prescriptions architecturales et patrimoniales sur les bâtiments existants ainsi que d'avis sur les projets en conception,
- une mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Il s'agit d'un appel d'offres au niveau européen, d'un montant prévisionnel de 1 650 000€ HT, d'une durée de 9 ans qui se justifie par l'objet même du marché.

En application des articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des Achats et Marchés – 6<sup>ème</sup> étage.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts du budget principal de l'exercice 2010 et suivants, chapitre 23, compte 2315, CRB D710, programme HB32.

Conformément aux dispositions de l'article 24-I du code des marchés publics, le jury de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine sera composé comme suit :

- le Président de la communauté ou son représentant en qualité de Président du jury avec voix délibérative ;
- 5 membres désignés au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 22 du Code des marchés publics avec voix délibérative ;

Le Président du jury pourra en outre désigner :

- des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation, conformément à l'article 24-I-d), avec voix consultative ;

Le Président du jury devra en outre désigner :

- des personnalités ayant la même qualification professionnelle que celle demandée aux candidats ou une qualification équivalente, conformément à l'article 24-I-e), avec voix consultative.

Le Président du jury pourra en outre inviter :

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F) ou son représentant, conformément à l'article 24-II, avec voix consultative ;
- Monsieur le Receveur des Finances de la Communauté urbaine de Bordeaux ou son représentant, conformément à l'article 24-II, avec voix consultative.

Par une lecture combinée du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics, la désignation par le Conseil intervient en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Avant de procéder aux opérations de désignation, il vous est proposé que les listes soient déposées sur le bureau du Secrétaire de Séance.

Vu la liste (ou les listes) ainsi déposée(s),

Considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- prendre acte de la liste (ou des listes) déposée(s).
- décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme le permettent les articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT.
- entériner les documents de la consultation,

A l'issue des opérations électorales, ont été élus membre de ce jury :

M. TOUZEAU	Titulaire ayant pour suppléant M. ROUVEYRE
M. GUICHARD	Titulaire ayant pour suppléant Mme NOEL
Mme TOUTON	Titulaire ayant pour suppléant M. ROBERT
M. QUANCARD	Titulaire ayant pour suppléant M.GUYOMARC'H
M. DUCHENE	Titulaire ayant pour suppléant M. BOUSQUET

- et autoriser en conséquence Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à lancer une mise en concurrence dans le cadre de l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 76 du Code des marchés publics,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 24 NOVEMBRE 2009

M. MICHEL DUCHENE